

# Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2009-2012

Peut être téléchargée de : [http://www.ramsar.org/ris/key\\_ris\\_index.htm](http://www.ramsar.org/ris/key_ris_index.htm)

*Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7(1990) modifiée par la Résolution VIII.13 de la 8<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties contractantes (2002) et par les Résolutions IX.1 Annexe B, IX.21 et IX.22 de la 9<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties contractantes (2005)*

## Notes aux rédacteurs :

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. D'autres informations et orientations à l'appui de l'inscription de sites Ramsar figurent dans le *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* (Manuel Ramsar 14, 3<sup>e</sup> édition). La 4<sup>e</sup> édition du Manuel est en préparation et sera disponible en 2009.
3. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Secrétariat Ramsar. Les rédacteurs devraient fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques de toutes les cartes.

---

### 1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

Ministeri de Turisme i Medi Ambient  
Natàlia ROVIRA  
Prat de la Creu, 62-64  
AD500 ANDORRA

Tél : +376875707

Courrier : [natalia\\_rovira@govern.ad](mailto:natalia_rovira@govern.ad)

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

---

### 2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour :

Février 2012

---

### 3. Pays :

ANDORRA

---

### 4. Nom du site Ramsar :

Le nom exact du site inscrit dans une des trois langues officielles (français, anglais ou espagnol) de la Convention. Tout autre nom, par exemple dans une langue locale (ou plusieurs) doit figurer entre parenthèses après le nom exact.

Parc naturel de la vallée de Sorteny (Parc natural de la vall de Sorteny)

---

### 5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)

- a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar X ; ou
- b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit

---

### 6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

**a) Limites et superficie du site**

**Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées**

ou

**Si les limites du site ont changé :**

i) les limites ont été marquées plus précisément ; ou

ii) les limites ont été agrandies ; ou

iii) les limites ont été réduites\*\*

et/ou

**Si la superficie du site a changé :**

i) la superficie a été mesurée avec plus de précision ; ou

ii) la superficie a été agrandie ; ou

iii) la superficie a été réduite\*\*

\*\* Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

**b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :**

---

**7. Carte du site :**

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées, y compris de cartes numériques.

**a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :**

i) **une copie imprimée** (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) : **X**

ii) **une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) :** **X**

iii) **un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs** **X**

**b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :**

P. ex. les limites sont celles d'une aire protégée existante (réserve naturelle, parc national, etc.) ou correspondent aux limites d'un bassin versant ; ou suivent des limites géopolitiques (p. ex. une juridiction locale) ou des limites physiques telles que des routes ou les berges d'un plan d'eau, etc.

Les limites sont celles du Parc Naturel de la vallée de Sorteny.

---

**8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :**

Fournir les coordonnées du centre approximatif du site et/ou les limites du site. Si le site se compose de plusieurs zones séparées, fournir les coordonnées de chacune des zones.

42°37'8" N 1°34'48" E

---

**9. Localisation générale :**

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) le site se trouve, ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Commune d'Ordino (nord-ouest),

Ordino, ville la plus proche, 4.187 habitants, à 14 kilomètres du Parc

---

**10. Élévation :** (en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale)

Altitude minimale : 1.660 m, Altitude maximale : 2.915 m

**11. Superficie :** (en hectares)

1.080 hectares

---

## 12. Description générale du site :

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

Le parc naturel comprend un ensemble de zones humides de haute montagne qui héberge des espèces végétales rares et des habitats d'intérêt patrimonial et écologique. Les zones humides se composent principalement de pelouses pyrénéo alpines hygrophiles, de bas marais acides ou légèrement minéralisés (principalement des tourbières de pente), de buttes de sphaignes et de tapis de sphaignes colorées, de végétation de sources d'eaux douces et de ruisseaux, de mégaphorbiaies d'altitude, de fourrés très humides à *Salix bicolor*, et de communautés végétales de combes à neige.

---

## 13. Critères Ramsar :

Cocher la case située sous chaque critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les critères et les orientations concernant leur application (adoptés dans la Résolution VII.11). Tous les critères applicables doivent être cochés.

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9  
X X X

---

## 14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus :

Justifier chaque critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 1 : les habitats associés à ces espèces, comme les buttes à sphaignes (7110\* (Code Corine 51.111\*)) ou les sources et ruisseaux de haute montagne sont considérés comme d'intérêt communautaire selon la directive européenne sur les habitats.

6430 (code Corine 37.83) - mégaphorbiaies

6410 (code Corine 37.311) – pelouses hygrophiles à Molinie

7230 (code Corine 54.26) - bas marais minéralisés à *Carex nigra* (laïche noire) avec *Swertia perennis* (*swertie*)

7240 (code Corine 54.28) - communautés à *Carex frigida* (*laïche des régions froides*)

91D0 (code Corine 44.A12) - complexes humides de tourbières boisées en particulier avec bouleaux pubescents et pins à crochets

Critère 2 : les espèces rares présentes sur le site sont principalement : en ce qui concerne la flore : *Salix lapponum*, *Saussurea alpina* (*Annexe II, Directive européenne d'habitats*), et *Drosera rotundifolia* et en ce qui concerne la faune, le desman *Galemys pyrenaicus* et le triton pyrénéen *Euproctus asper*. (Cf points 21 et 22)

Critère 3 : C'est la station la plus orientale connue à ce jour du lézard des Pyrénées d'Aurelio *Iberolacerta aurelio*, cette espèce est un endémisme pyrénéen comme c'est le cas du desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*) et du triton des Pyrénées (*Euproctus asper*) qui peuvent être trouvés sur le site.

---

**15. Biogéographie** (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire) :

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

**a) région biogéographique :** Alpine (haute montagne pyrénéenne)

**b) système de régionalisation biogéographique** (citer la référence) :

Régions biogéographiques, Europe, 2005, Agence européenne pour l'environnement

---

**16. Caractéristiques physiques du site :**

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie ; les origines - naturelles ou artificielles ; l'hydrologie ; le type de sol ; la qualité de l'eau ; la profondeur et la permanence de l'eau ; les fluctuations du niveau de l'eau ; les variations dues aux marées ; la zone en aval ; le climat général ; etc.

Cette zone est située au nord-ouest de la Principauté d'Andorre, dans la zone axiale des Pyrénées. Son climat de montagne se caractérise par une importante oscillation journalière et annuelle des températures et les correspondants phénomènes de gel - dégel. La température moyenne annuelle est de 5°C, les précipitations annuelles sont d'à peu près 1.000 mm avec un maximum durant le printemps et l'automne, les précipitations hivernales sont sous forme de neige.

Cette vallée est constituée de matériaux cambro-ordoviciens, de roches stratifiées d'origine sédimentaire très métamorphosées, anciennement il existait une exploitation de mines de fer.

Le relief a été principalement modelé par les glaciers du quaternaire. On trouve quatre cirques glaciaires, une cuvette d'érosion transformée en petit lac d'altitude et des moraines glaciaires.

La rivière de Sorteny est l'élément principal du système hydrographique de la vallée. Le réseau est complété par des ruisseaux secondaires d'une pente moyenne de 17% avec des eaux très froides (11°C en été). La plupart des petites zones sont alimentées par des sources et il existe de nombreux bas marais ainsi qu'un petit lac. La Font (source) de la Mata et les Fonts de Les Cebes qui ont un débit relativement important alimentent deux des plus importants réseaux de bas marais du parc naturel.

---

**17. Caractéristiques physiques du bassin versant :**

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et le climat (y compris le type climatique).

Le site décrit ci-dessus est lui-même un bassin versant, les caractéristiques sont donc les mêmes. La superficie totale de cette zone est de 1.080 hectares. Les zones humides occupent environ 22 hectares du Parc.

---

**18. Valeurs hydrologiques :**

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives, etc.

Ce site comprend quatre cirques glaciaires et de nombreuses zones humides. Cet ensemble joue un rôle important en ce qui concerne la régulation hydrologique de la zone (ralentissement des eaux de surface, réserve d'eau pour la période d'été). De plus, il participe au processus d'auto assainissement des eaux.

---

**19. Types de zones humides :**

**a) présence :**

Encercler ou souligner les codes correspondant aux types de zones humides du « Système de classification des types de zones humides » Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Marine/côtière : A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K •  
Zk(a)

Continentale : L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp Ts • U • Va  
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle : 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

**b) dominance :**

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (en superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

- Va -- Zones humides alpines; y compris pelouses alpines, eaux temporaires de la fonte des neiges.  
Tp -- Mares/marais d'eau douce permanents; étangs (moins de 8 hectares), marais et marécages sur sols inorganiques; avec végétation émergente détremée durant la majeure partie de la saison de croissance au moins.  
M -- Rivières/cours d'eau/ruisseaux permanents; y compris cascades.  
N -- Rivières/cours d'eau/ruisseaux saisonniers/intermittents/irréguliers.  
U -- Tourbières non boisées ; y compris tourbières ouvertes ou couvertes de buissons, marécages, fagnes.  
Y -- Sources d'eau douce; oasis.

L'ensemble de ces zones représente 22 hectares des 1.080 englobées dans le site choisi.  
Le reste se compose de pelouses alpines, prairies de fauche, de rochers et d'éboulis.

---

**20. Caractéristiques écologiques générales :**

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar, ainsi que les services écosystémiques du site et les avantages qui en sont issus.

Les zones humides de ce site se composent principalement de pelouses pyrénéo alpines hygrophiles, de bas marais oligotrophes (principalement soligènes), de bas marais minérotrophes (principalement soligènes), de buttes à sphaignes, de tapis de sphaignes colorées, de végétation de sources d'eaux douces et de ruisseaux, de mégaphorbiaies d'altitude, de fourrés très humides à *Salix bicolor*, de communautés végétales de combes à neige.

En ce qui concerne le reste de la zone elle se compose de prairies de fauche et autres prairies subalpines, de pelouses alpines, de landes rases et de forêts subalpines, de rochers et d'éboulis acides et calcaires.

Les espèces végétales dominantes et les principales associations ou alliances sont : la forêt subalpine du *Rhododendro-Pinetum uncinatae*, les landes mésophiles du *Rhododendro-Vaccinon*, les mégaphorbiaies du *Peucedano-Luzuletum desvauxii*, les pelouses acidiphiles du *Festucion eskiae*, les pelouses acidiphiles méso xérophiles du *Festucion supinae*, les pelouses basiclines mésophiles du *Primulion intricatae*, du *Festucion scopariae* et de l'*Oxytropido-Elymion*, les pelouses acidiphiles du *Nardion strictae*, les formations rupicoles de l'*Androsacion vandellii* et les groupements des éboulis du *Senecion leucophyllae*, les formations rupicoles du *Saxifragetum mediae* et les éboulis de l'*Iberidion spathulatae*.

---

**21. Flore remarquable :**

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Principales espèces d'intérêt patrimonial :

*Salix lapponum*, *Drosera rotundifolia*, *Salix phylicifolia*, *Listera cordata*, *Saussurea alpina* (Annexe II, Directive européenne d'habitats), buttes à *Sphagnum* sp.

---

## 22. Faune remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

En ce qui concerne les amphibiens et les reptiles, il faut noter la présence de *Salamandra salamandra* (App. III, Convention de Berne), *Bufo bufo* (App. III, Convention de Berne), *Rana temporaria* (App. III, Convention de Berne), *Podarcis muralis* (App. II, Convention de Berne), *Lacerta bilineata* (App. II, Convention de Berne), *Zootoca vivipara* (App. III, Convention de Berne), *Anguis fragilis* (App. III, Convention de Berne), *Vipera aspis* (App. III, Convention de Berne). De plus on trouve le desman (*Galemys pyrenaicus*) et le triton pyrénéen (*Euproctus asper*) protégés sur la Directive européenne d'habitats et la Convention de Berne. C'est aussi la station la plus orientale connue à ce jour de *Iberolacerta aurelioi*, cette espèce est un endémisme pyrénéen.

Le groupe des insectes a été peu étudié, cependant la vallée compte de nombreuses espèces de lépidoptères, dont certaines sont des espèces protégées comme *Parnassius apollo* (Annexe IV, Directive européenne d'habitats) ou de nombreuses espèces du groupe *Erebia* sp.. En ce qui concerne les espèces de poissons on trouve la truite fario (*Salmo trutta*) autochtone et la truite arc en ciel (*Oncorhynchus mykiss*) qui a été introduite.

---

## 23. Valeurs sociales et culturelles :

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site : p. ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Le patrimoine culturel de la vallée est un héritage de deux activités traditionnelles : **l'élevage**, cette activité ancestrale a permis la construction de structures en pierre sèche comme les *pletas* (enclos pour garder le bétail dans la montagne), les cabanes et les *orris* (lieu de la traite du bétail). Ces ensembles font probablement partie d'ensembles plus importants répartis entre le nord de l'Andorre et les hautes vallées de l'Ariège, et **l'exploitation des mines** de fer qui a laissé des galeries, des constructions et des sentiers. La chasse, la pêche et l'exploitation de la forêt sont d'autres activités traditionnelles, cette dernière est abandonnée sur le parc depuis plusieurs décennies. Plus récemment les activités liées aux loisirs de plein air et au tourisme se sont développées aussi bien en hiver qu'en été.

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;

- iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;
- iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

---

**24. Régime foncier/propriété :**

- a) dans le site Ramsar : le territoire appartient à la commune d'Ordino ; petites propriétés privées.
- b) dans la région voisine : en limite du Parc naturel (site Ramsar) et à l'extérieur de celui-ci, il existe des petites propriétés privées.

---

**25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :**

a) dans le site Ramsar : l'utilisation actuelle du site est l'élevage des bovins et équins principalement en été (près de 300 têtes de gros bétail) et le tourisme durant toute l'année. Il n'y a pas de population qui habite sur le site.

Il n'y a pas d'exploitation hydrologique sur le site. L'eau de la rivière Sorteny peut être captée plus en aval quand elle rejoint d'autres cours d'eau. Cette zone est un parc naturel où les activités de chasse et de pêche sont interdites ou soumises à régulation. L'organisme qui se charge de la gestion du parc organise des visites guidées à l'intérieur du parc où sont expliquées les principales caractéristiques du lieu.

b) dans la région voisine/le bassin versant : les zones alentours sont elles aussi peu exploitées et elles suivent le même modèle d'utilisations que dans le site Ramsar.

---

**26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :**

a) dans le site Ramsar : à moyen terme, un impact du tourisme est possible, suivant l'évolution de la fréquentation

b) dans la région voisine : pour le moment il ne semble pas y avoir de facteurs défavorables, la pression du tourisme y est même probablement inférieure.

---

**27. Mesures de conservation en vigueur :**

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;  
En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

Le parc naturel de la vallée de Sorteny a été créé en juin 1999. C'est également une réserve nationale de chasse (13 avril 2000).

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia ; Ib ; II ; III ; IV X ; V ; VI

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ?

Le plan de gestion du Parc naturel a été approuvé en septembre 2008 pour une durée de 4 ans, il doit donc être renouvelé en 2012. Le plan de gestion général est développé au moyen de plans de gestion annuels. L'ensemble de ces documents, ainsi que le décret de création du Parc régulent

l'utilisation du patrimoine naturel et culturel, des ressources hydriques, de l'élevage, l'exploitation des forêts, la cueillette et l'accueil du public.

La chasse est régulée par le Gouvernement dans le cadre d'une réglementation spécifique de la chasse et la pêche.

Le parc naturel présente un zonage (zones spéciales, zones d'usage modéré, zones d'usage restreint et zones de réserve intégrale) où la pratique des différentes activités peut être autorisée, autorisable, ou interdite. Des mesures de gestion spéciales sont mises en place pour les habitats d'intérêt comme les zones humides où l'accès est interdit hors sentier et uniquement si la zone n'est pas en réserve intégrale ( l'ensemble des zones en réserve intégrale couvre près de 35% de la superficie totale du parc naturel ).

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

Le plan de gestion pluriannuel et les plans de gestion annuels qui en dérivent définissent l'ensemble des mesures de conservation du patrimoine naturel et culturel (sauf pour la faune et l'eau qui sont gérés par le Gouvernement). Par exemple, il est interdit de piétiner les zones humides et de ramasser toute ou partie des espèces végétales (sauf quelques plantes d'usage traditionnel, en particulier médicinal ou comestible, qui peuvent être récoltées pour un usage familial). Les différentes pratiques sportives sont régulées. Le public est tenu de suivre les sentiers balisés. Seul le bivouac est permis à plus de 2.100 m d'altitude pour une nuit uniquement. Il est prévu de réaliser un suivi régulier des zones humides ayant un plus grand intérêt en particulier pour déterminer les possibles impacts dus à la pression touristique ou aux pratiques d'élevage extensif.

La faune est intégralement protégée, il peut y avoir un plan de chasse pour certains ongulés, en fonction des dégâts constatés (surtout pour les sangliers), de l'évolution de la population ou des problèmes d'ordre sanitaire.

L'accès motorisé est interdit sauf sur certaines zones d'usage spécial (accès au refuge ou aux parkings).

---

### **28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :**

Par exemple, un plan de gestion en préparation ; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Il est prévu de faire un suivi rigoureux des espèces de la liste rouge (en particulier pour la flore) ainsi que des habitats d'intérêt communautaire (monitoring, précision des cartographies). Suivi d'espèces endémiques comme le lézard du Pallars (*Iberolacerta aurelioi*), du desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*) ou encore du triton des Pyrénées (*Euproctus asper*).

Il serait nécessaire de gérer de manière plus précise les pâturages et les estives.

---

### **29. Recherche scientifique en cours et équipements :**

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Les principaux thèmes traités sont les inventaires naturels et culturels et l'influence de l'utilisation par le public sur l'intégrité des écosystèmes.

---

### **30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :**

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Le centre d'accueil pour les visiteurs est situé à l'entrée du parc naturel. Le parc travaille aussi en collaboration avec un centre national d'interprétation de la nature situé à La Cortinada où l'on trouve une exposition sur les principaux milieux du parc naturel.



Des sentiers d'interprétation convergeant vers un jardin botanique thématique sur les milieux du parc ont été créés pour constituer une zone tampon à l'entrée du parc. Le jardin présente environ 300 espèces de la flore subalpine et alpine.

Il y a également des sentiers d'interprétation des oiseaux, des papillons et des zones humides (situés en dehors des zones en question). Des visites guidées sont organisées à l'intérieur du site.

---

### 31. Loisirs et tourisme actuels :

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme ; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

La zone est visitée aussi bien en hiver en ski et en raquettes que le reste de l'année pour des randonnées. En été, il peut y avoir entre 50 et 200 personnes par jour.

---

### 32. Juridiction :

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

#### Commune

Commune d'Ordino  
Casa Comuna  
AD300 ORDINO  
ANDORRA

#### Etat :

Ministeri de Turisme i Medi Ambient  
C/ Prat de la Creu, 62-64  
Andorra la Vella - ANDORRA

---

### 33. Autorité de gestion :

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi l'intitulé du poste et/ou le nom de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Responsable technique de la gestion du parc naturel:

**Le responsable du département d'Agriculture et Environnement du Comú d'Ordino.**

Sergi RIBA MAZAS

Téléphone: +376878172

Courrier: [sorteny@andorra.ad](mailto:sorteny@andorra.ad)

Le Gouvernement – Ministeri de Turisme i Medi Ambient – fait partie du Conseil d'Administration du parc naturel et est compétent en matière de gestion hydrologique et de la faune sauvage, c'est donc un organe de contrôle de la gestion des zones humides de la zone considérée.

Natàlia ROVIRA

Tél : +376875707

Courrier : [natalia\\_rovira@govern.ad](mailto:natalia_rovira@govern.ad)

---

### 34. Références bibliographiques :

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 15 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

Directive européenne 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels  
Convention de Berne

Check-list i llista vermella de la flora d'Andorra (Check-list et liste rouge de la flore d'Andorre) – Govern d'Andorra  
Étude de la distribution de *Galemys pyrenaicus* en Andorre: Deuxième année (2003). Pere Aymerich.  
Catalogue des forêts anciennes de la Massana et Ordino - Principauté d'Andorre: Fase II (2007).  
Jordi Nicolau, Jordi Dalmau, Núria Tomàs.  
Programme de Suivi des Amphibiens d'Andorre. Mémoire 2010. Biocom SL.

---

Veillez renvoyer à l'adresse suivante: Secrétariat de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28,  
CH-1196 Gland, Suisse. Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel:  
[ramsar@ramsar.org](mailto:ramsar@ramsar.org)